



Problème de vice caché lors d'un achat immobilier

Par **miniouap**, le **28/04/2008** à **12:11**

Voilà, j'ai acheté un appart il y a un an.

Lorsque on a visité l'appart, nous n'avons pas visiter la cave mais le vendeur de l'agence immobilière nous a dit qu'elle était en bon état et de plus toutes les caves étaient visibles car elles sont au rez de chaussé ...enfin, c'est ce qu'on croyait..

En effet, j'apprends 6 mois après l'achat par le syndic de l'immeuble que la cave que j'utilise n'est pas la mienne(mais bizarrement la clé qu'on m'a donné ouvre quand même cette cave) et que la mienne est dans un coin caché sur le coté de l'immeuble.

Et le pire est que ma cave est dans un état catastrophique: porte arrachée et cave encore pleine de bazars!

D'après le syndic de l'immeuble et les voisins, ma cave ainsi que celles d'à coté sont dans cet état depuis plus d'un an.

Le pire est que lors de la signature chez le notaire, celui-ci nous a demandé si quelqu'un a vérifié la cave dernièrement et l'ancien proprio a dit qu'elle y avait été il y a 2 semaines!

Donc j'aimerais savoir quels sont mes recours et qui est fautif dans cette histoire?contre qui dois-je me retourné?le notaire, le proprio ou l'agence immobilière qui doit quand même être au courant de ce qu'il vende?

Merci pour vos réponses..